

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

COMPTE RENDU

COMITE SYNDICAL

du 19 Mai 2015 à 17H30 à BALBIGNY

Présents : Mme Brigitte BRATKO. MM. Georges BERNAT, Michel BRUN, Pierre COLOMBAT, Paul DELOIRE, Julien DUCHE, Robert FLAMAND, Jean-Michel MERLE, Christian MOLLARD, Lucien MOULLIER, Jean-François NEYRAND, Marc RODRIGUE, Hubert ROFFAT, Jean-Pierre TAITE.

Excusés : Mme Véronique CHAVEROT, Simone COUBLE, Sylvie ROBERT. MM. Alain BERAUD, Ludovic BUISSON, Hubert COUDOUR, Marcel GEAY, Jean-Paul JUSSELME, Bernard MIOCHE, Jean-Luc POYADE, Denis TAMAIN, Jean-Claude TISSOT, Pascal VELUIRE.

Pouvoir de :

- Monsieur Alain BERAUD à Monsieur Georges BERNAT.

Monsieur le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Comité Syndical.

Monsieur Jean François NEYRAND est nommé Secrétaire de Séance.

La liste des pouvoirs est validée (1 au total). 14 délégués sont présents à l'ouverture de la séance. Considérant que le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le compte-rendu du comité syndical Mixte du SCOT Loire Centre du 7 Avril 2015 n'amène aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité et est signé par l'ensemble des délégués présents.

1. Contribution du Syndicat mixte à l'acquisition de Spot Thema (image satellitaire)

Monsieur le Président explique que des collectivités membres de l'agence d'urbanisme Epures, dont le Syndicat mixte du SCOT Loire Centre, ont été sollicitées par Epures pour participer à l'acquisition de l'image satellitaire Spot Théma (couche 2015). L'acquisition de cette couche permettra au syndicat d'analyser la consommation foncière sur les 10 années précédant l'approbation du SCOT, comme le prévoit la loi.

Il est rappelé que, pour l'instant, cette analyse sur Loire Centre a été réalisée sur la période 2005-2010 et que l'analyse sur les 10 dernières années doit être réalisée pour répondre à la réglementation.

L'engagement demandé par Epures à ses partenaires porte sur le montant annuel de l'amortissement : environ 25K€/an sur la période 2016-2020.

Le Comité syndical, à l'unanimité, donne un accord de principe pour que la contribution du Syndicat mixte au financement annuel d'Epures, dans le cadre de sa convention avec Epures pour l'élaboration du SCOT Loire Centre, soit augmentée annuellement du montant nécessaire à l'amortissement sur 5 ans de l'acquisition de l'image satellitaire Spot Théma (couche 2015) par Epures, pour l'usage de ses membres, dans la limite de 4 000 (quatre mille) euros par an.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

La contribution du Syndicat mixte au financement d'Épures est fixée chaque année par le Comité syndical.

2. Questions diverses

Dérogation au titre des articles L122-2 et L122-2-1 du Code de l'urbanisme accordée par Arrêté du Président sur Feurs :

La dérogation demandée a été accordée :

- Considérant l'avis favorable sans réserves au projet de révision simplifiée allégée n° du PLU émis par la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles de la Loire,
- Considérant que la réduction de la zone naturelle (zone Nr) au profit de la zone urbaine (zone UCa) sur une superficie de 722 m² :
 - . ne génère pas d'impact sur les flux de déplacements,
 - . ne nuit pas à la répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services
 - . ne nuit pas à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ou à la préservation et à la remise en état des continuités écologiques et ne conduit pas à une consommation excessive de l'espace notamment au regard de la compensation réalisée (reclassement de 1 530 m² classés en zone urbaine (zone UC) en zone naturelle (zone Nr) permettant de protéger les bords du ruisseau des « Veauches » et de favoriser son espace de divagation en cas de crue.